

VOSGES srl

Division accélérateurs ioniques

Via Roma 133

**36040 - TORRI DI QUARTESOLO -
VICENZA - ITALIE**

tél. +39 0444-387119 r.a.

cel. +39 327 824 8418

mail: estero@vosges-italia.it

<http://www.vosges-italia.it>

PISCINES



**NOUVELLE FONCTIONNALITÉ AVEC L'APPLICATION DE
L'ACCÉLÉRATEUR IONIQUE NEW ARA**

Il est bien connu que:

- les cristaux des carbonates et des sels présents dans l'eau se transforment en précipités et les précipités en incrustations calcaires qui provoquent des réductions toujours plus marquées du passage de l'eau;
- il augmente par conséquent la pression de l'eau dans les conduites avec considérable risque de dommages;
- les filtres s'engorgent;
- il y a la nécessité d'intervenir avec des traitements chimiques qui, même en rétablissant la fonctionnalité des appareils et des tubes, les attaquent, en provoquant des dommages de pollution à l'ambient.

Avec l'installation de l'appareil NEW ARA on obtient:

- ✓ élimination des algues, fungus et bactéries;
- ✓ élimination de l'usage de la chimie;
- ✓ élimination des agents chimiques désincrustants et antibactériens, mais même agressifs et polluants;
- ✓ élimination de toutes les incrustations préexistantes dans les tubes et dans les installations, en empêchant leur réformation;
- ✓ plus grande durabilité des équipements et des tubes des installations;
- ✓ réduction des entretiens des installations, avec des conséquentes incalculables économies;
- ✓ eau comparable à celle des sources de montagne;
- ✓ sauvegarde de l'ambient.

Installation

- Le New Ara doit être installé après la pompe de circulation et avant le filtre à sable, selon le schéma annexe.
- Le dimensionnement de l'appareil doit être calculé selon le tableau suivant:
usage privé
cubature de la piscine x 6 : 24 heures journalières
usage public
cubature de la piscine x 8 : 24 heures journalières
piscine des enfants
cubature de la piscine x 24 : 24 heures journalières
- Le nettoyage du filtre à sable doit être effectué 3 ou 4 fois la semaine dans les périodes chaudes, en hiver 1 ou 2 fois la semaine.

Très important

Pour les piscines en plein air, après un orage on peut avoir un procès de formation des algues comme conséquence des pluies acides; pour rétablir l'équilibre fonctionnel de la piscine il suffit d'effectuer au moins 2 ou 3 contrelavages journaliers du filtre à sable.

Le système écologique NEW ARA pour le traitement de l'eau des piscines

L'assainissement de l'eau des piscines de natation constitue un problème de principale importance, pour les implications écologiques et sanitaires qui comportent.

Il s'agit en effet d'une quantité d'eau toute à fait particulière qu'il faut recycler souvent pour des longues périodes à cause de l'exposition à la pollution chimique et biologique qui, par conséquent, mène à la nécessité de la purifier dans la centrale de traitement, plusieurs fois par jour (normalement de 6 à 8 fois dans les 24 heures).

Un'eau donc continûment contaminée, pas seulement par populations microbiens en nombre et variétés élevées, mais même par sécrétions et excréctions, alimentés inévitablement par les usagers, demande des installations de dépuración bien projetées, bien gérées et efficaces.

La méthode plus employée, mais aussi celle plus discutée est **la chloration des eaux**. Le chlore en effet, même si il exerce une bonne action bactéricide, est contesté pour les graves désavantages qui détermine.

Le chlore et ses dérivés sont souvent cause de graves dérangements à la santé humaine.

Sans dire du dégoût de son âcre odeur, le chlore détermine des graves irritations aux muqueuses conjonctivales et provoque des nombreuses formes de dermatites.

Il donne lieu de plus à des composites chimiques hautement nuisibles, comme les halométanes. Il s'agit de composites dérivants de l'interaction du chlore avec des substances organiques (des protéines) avec la conséquente formation de composites halogénés: entre les plus communs le chloroforme, le trichloroéthylène, le trichloéthano, le tétrachlorure de carbone. Tous hautement toxiques et même très cancérigènes.

Selon la Lois Italienne, des concentrations de chlore active libre de 0.2 ppm, devraient rendre illicite le déchargement des eaux des piscines de natation dans le réseau d'égouts.

Avec l'installation de l'accélérateur magnétique NEW ARA, **on éliminera totalement l'emploi de chlore et l'amenée de tous les additifs chimiques**, sans doute nuisibles pour le santé humaine, employés soit pour l'action antialgue, soit pour l'action désincrustant.

En effet il suffira le simple passage de l'eau à l'intérieur de l'appareil, en respectant les dûs recharges de la masse liquide, pour éliminer les charges bactériennes existantes.

De plus l'entière installation hydrique de la piscine, **qui sera maintenue libre des incrustations calcaires, subira une plus basse consommation d'énergie électrique et, surtout, un considérable baisse des frais d'entretien.**

